

DELIBERATION N° 1/2025

AVIS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le 25 Juin 2025, le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Saint-Victor-de-Cessieu, sous la présidence de Monsieur Gaël Legay-Bellod, Président.

PARTICIPANTS							
		Présent	Absent ou excusé			Présent	Absent ou excusé
LEGAY-BELLOD Gaël	Président	X		MILLIAT Jean-Christophe	Bourbre Entreprises Environnement		X
PAILLOT Daniel	1 ^{er} Vice-Président	X		CHENU Jean-Claude	FNE	X	
GRIS Nicolas	Vice-Président	X		TOULAN Antonin	Agence de l'Eau	X	
FERRARIS Patrick	Délégué	X		MARQUIS Hélène	DDT Isère Environnement		X
LAVILLE Christophe	Délégué	X		PORNON Christophe	Le préfet coordonnateur de bassin représenté par le D.R.E.A.L.		X
ZUCCARELLO Philippe	Membre	X		LANGON Marion	Office Français de la Biodiversité		X
SAUVESTRE Rémi	Membre		X	MANZANILLA Alexandre	EPAGE de la Bourbre	X	
COPPARD André	Chambre d'Agriculture de l'Isère		X	MICOUUD Benjamin	EPAGE de la Bourbre	X	
MOREL Philippe	Association des Irrigants de l'Isère		X				

Objet : PLU d'Éclose-Badinières

Date de réception du courrier : 07/04/2025

Considérant la présentation effectuée par le secrétariat technique de la CLE,
Considérant l'analyse effectuée par le secrétariat technique de la CLE,
Considérant les remarques exprimées lors de la rencontre.

Date limite de réponse : 07/07/2025

Le bureau de la CLE rend un avis favorable concernant le PLU de la commune d'Éclose-Badinières avec la réserve suivante :

- Le suivi de l'incidence de la station-service sur la Zone de Sauvegarde Exploitée (ZSE) du captage stratégique de Pont-Éclose par le porteur de projet devra être précisé et conforme aux prescriptions du rapport hydrogéologique. Il devra également être transmis au gestionnaire et à la CLE de manière régulière. Seront notamment suivis avec attention les éléments suivants :
 - o Mise en place d'un suivi qualitatif annuel des eaux souterraines en amont et en aval du site via la création de deux piézomètres (un en amont et l'autre en aval). Le suivi portera, à minima, sur les paramètres suivants : pH, température, Oxygène, conductivité, Nitrates, DCO, MES, Hydrocarbures, Aluminium, Cadmium, Chrome, Cuivre, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc.
 - o Mise en place d'un suivi qualitatif annuel des eaux pluviales en sortie des séparateurs d'hydrocarbures en phase d'exploitation. Le suivi portera, à minima, sur les paramètres suivants : pH, température, Oxygène, conductivité, Nitrates, DCO, MES, Hydrocarbures totaux, BTEX (benzène, toluène, Ethyle, et Xylènes), Aluminium, Cadmium, Chrome, Cuivre, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc.

Ainsi que la remarque suivante :

- Il est démontré dans le dossier de PLU que la capacité d'alimentation en eau potable des populations ainsi que la capacité de traitement des eaux usées des habitants et des activités du territoire sont compatibles avec l'augmentation de la population prévue dans le PLU.

Cependant, des données complémentaires montrent que le débit de pointe pour l'alimentation en eau potable atteindra 3 398 m³/j en 2033 soit 76% de la capacité maximale de prélèvement. Il sera donc nécessaire de trouver un volume complémentaire d'ici à cette échéance via une augmentation de la capacité de pompage ou alors un apport par une autre ressource.

De plus, en ce qui concerne l'assainissement, des améliorations sont à prévoir pour diminuer significativement les eaux claires parasites provenant des réseaux mais également une adaptation du traitement en lien avec la baisse prévisible des débits d'étiage de l'Agny dans un contexte de changement climatique. En effet, les suivis milieux en sortie de station indiquent d'ores et déjà des états moyens voire médiocres du milieu récepteur pour les années faiblement pluvieuses.

A Saint-Victor-de-Cessieu, le 26 Juin 2025
Le Président de la CLE, Gaël LEGAY-BELLOD